

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2026/022

L'an deux mille vingt-six, le 3 février, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Catherine CORREGÉ, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Martine LABAT.

Absents excusés : Philippe SOLAZ, André RECURT, Laurent LAGES et Jean-Bernard COLOMES.

Objet : Gestion des boîtes mail sur les communes adhérentes au service mutualisé informatique

Considérant que la plupart des communes du territoire de la CCPL utilisent encore des boîtes mail fournies gratuitement (liées à un contrat internet) pour leurs échanges administratifs et que plusieurs d'entre elles ont déjà été confrontées à des incidents (boîtes inaccessibles suite à un changement de fournisseur d'accès, piratages et usurpation d'identité, perte complète de données et même, dans certains cas, conséquences financières liées à des fraudes).

Considérant que l'absence de double authentification et de sauvegarde sur ces messageries est un réel danger pour l'intégrité des données des mairies.

Il est proposé de mettre en place, pour les communes qui le souhaitent, des adresses e-mails professionnelles, gérées de manière mutualisée par le service informatique de la CCPL.

Techniquement, la solution repose sur deux éléments : un nom de domaine personnalisé + 1 compte mail pro (Exchange Online). Nous avons choisi cette solution car elle répond aux standards attendus en termes de sécurité et nous permet d'assurer la sauvegarde et l'administration de façon centralisée.

Le principe serait le suivant : la CCPL commande et administre les boîtes mail pour les communes volontaires au sein d'un environnement unique et sécurisé, permettant une assistance technique simplifiée. Bien entendu, l'administration des boîtes est uniquement technique et chaque commune conserve l'usage exclusif et confidentiel de sa messagerie.

Cette organisation permettrait d'éviter la multiplication de comptes isolés et non maîtrisés, d'assurer un niveau de sécurité homogène sur le territoire et de réduire les risques d'incidents graves.

Financièrement, aujourd'hui, Exchange Online coûte 44 € HT par an et un nom de domaine en .fr coûte 5,99 € HT par an. Cela revient donc environ à 60 € HT par an, soit 72 euros TTC par an pour la mairie.

Le prix est fixe quel que soit le nombre, mais cette mutualisation ajoute des fonctionnalités inexistantes pour des comptes isolés (sauvegarde).

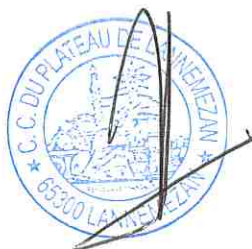
LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- De valider le principe de commande et d'administration par le service commun informatique de boîtes mail pour les communes qui le souhaitent, au sein d'un environnement unique et sécurisé,
- Dit que cette prestation sera prise en charge sans refacturation aux communes intéressées, dans une logique de mutualisation et de performance,
- D'autoriser le Président à signer des conventions correspondantes entre la CCPL et les communes intéressées.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Publiée le 16 FEV. 2026

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20260203-2026-022B-DE
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.